



## SOCIÉTÉ ROMANDE DES COMMERCANTS ITINÉRANTS

Fondée en 1925 – Membre de l'USAM

Aux Membres de la SRCI

Deitingen, le 23.03.2020

### Mesures du conseil fédéral pour atténuer les conséquences économiques

Chers membres,

Dans sa conférence de presse de vendredi dernier, le Conseil Fédéral a présenté un train de mesures à hauteur de 32 milliards de francs en vue d'atténuer l'impact économique de la propagation du coronavirus. Le conseil fédéral a ainsi pris deux mesures qui correspondent aux deux demandes principales que la SRCI avait déposée au SECO lors de sa participation à la séance d'évaluation du 10 mars dernier (détails dans notre dernier communiqué du 17 mars). En résumé, ces deux mesures sont les suivantes :

- Extension de la RHT (réduction de l'horaire de travail, « chômage partiel ») aux personnes qui occupent une position assimilable à celle d'un employeur (par exemple les associés d'une Sàrl), ainsi que leurs conjoints ou partenaires enregistrés. Ces personnes pourront faire valoir une indemnisation forfaitaire de CHF 3'320.- / mois pour un poste à plein temps. L'examen des demandes et le versement de l'indemnisation seront effectués par les caisses de chômage cantonales.
- Indemnisation des pertes de gain des indépendants touchés par les mesures prises par le gouvernement. Ces indemnités sont réglées sur la base du régime des allocations pour perte de gain (RPG) et correspondent à 80% du salaire, plafonnée à CHF 196.- / jour. L'examen des demandes et le versement de la prestation seront effectués par les caisses de compensation de l'AVS.

Il est important de noter que la date limite pour le calcul des prestations correspond à la date de réception de votre demande. Nous conseillons donc vivement aux membres concernés, d'envoyer leurs demandes dans les meilleurs délais à l'autorité responsable.

Au cours de cette semaine, nous allons compiler un guide pour le processus de ces demandes et nous allons le mettre à votre disposition sur le Site ( [www.srci.ch/informations-coronavirus/](http://www.srci.ch/informations-coronavirus/) ), avec des documents et formulaires complémentaires.

Les membres sans accès à l'internet ainsi que toutes personnes ayant des questions particulières ou besoin de soutien dans une démarche, n'hésitez pas à me contacter.

Adresse: Adrian Bürgi, Wangenstrasse 16, 4543 Deitingen / Tél. 079 916 42 82 / [buergi.adrian@srci.ch](mailto:buergi.adrian@srci.ch)

Prenez bon soin de vous et bon courage pour les semaines suivantes à tous et toutes.

Au nom du comité

Adrian Bürgi  
Président